



Ce dépliant d'information est remis aux parents, soit lors des séances d'information (7P à 11S notamment), ou par le cartable de l'élève.

Pour toute question sur le nouveau cadre général de l'évaluation, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à la Direction.

1P à 4P: Mme Nicole Laubscher, doyenne, nicole.laubscher@vd.ch

5P à 8P: M. Gilles Dutruy, doyen, gilles.dutruy@vd.ch

9VG à 11VG: M. Alexandre Nicod, doyen, alexandre.nicod@vd.ch

9VP à 11VP: M. Yves Schmidle, doyen, yves.schmidle@vd.ch

le nouveau système

Groupe principal	Groupe restreint		
Français	5P-6P	7P-8P	9S-11S
Mathématiques			
Allemand			
OCOM ou OS			
Anglais			
Connaissance de l'environnement			
Sciences de la nature			
Géographie			
Histoire			
Arts visuels			
Musique			
Act. créatrices et manuelles ou éduc. nutritionnelle			

 établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

On quitte donc le système précédent qui était composé de deux ou trois groupes de disciplines.

Pour sa promotion, l'élève doit d'une part obtenir un total de points correspondant à une moyenne de 4 au minimum dans le groupe principal composé de l'ensemble des disciplines, ce qui lui permet de mettre en valeur ses différentes compétences.

D'autre part, l'élève doit obtenir un total de points correspondant également à une moyenne de 4 au minimum dans un groupe restreint de disciplines qui se structure autour du français et des mathématiques. Comme dans le système précédent, il y a une possibilité de compensation à l'intérieur des groupes de disciplines. Jusqu'en 6P, ce groupe est composé uniquement de ces deux disciplines.

Dès la 7P, l'allemand s'ajoute au groupe restreint.

Puis l'option dès la 9S.

1P à 3P, 5P et 7P

pas de changements en ce qui concerne la promotion

1P à 3P: la promotion d'une année à l'autre est automatique.

5P: la promotion de la 5P à la 6P est automatique.

7P: la promotion de la 7P à la 8P est automatique.



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Les disciplines sont regroupées en deux groupes (groupe principal et groupe restreint)

4P

Mêmes normes de promotion que dans l'ancien système

Pour être promu de la 4^e à la 5^e année, l'élève doit avoir atteint (A, AA ou LA) les objectifs en **français** et en **mathématiques**.

Si l'élève n'a atteint que partiellement (PA) les objectifs dans l'une de ces disciplines, sa situation est considérée comme un cas limite. L'élève **doit avoir atteint les objectifs en lecture**. Si tel n'est pas le cas, le conseil de direction prend les mesures adéquates.



6P et 8P

Un nouveau système pour la promotion

Deux groupes à la place de trois

	6P	8P
Groupe principal	toutes les disciplines (FRA, MAT, ALL, CE, AVI, MUS, ACM)	toutes les disciplines (FRA, MAT, ALL, SCN, GEO, ANG, HIS, AVI, MUS, ACM)
Groupe restreint	FRA, MAT	FRA, MAT, ALL
Promotion	G. principal: 28 pts et + G. restreint: 8 pts et +	G. principal: 40 pts et + G. restreint: 12 pts et +
Cas limite	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Disciplines 6P: français, mathématiques, allemand, connaissance de l'environnement (CE : regroupement des disciplines géographie, histoire et sciences de la nature), arts visuels, musique, activités créatrices et manuelles.

Disciplines 8P: français, mathématiques, allemand, sciences de la nature, géographie, histoire, anglais, arts visuels, musique, activités créatrices et manuelles

fin de 8P

Accès à la voie prégyrnasiale

Groupe principal français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + géographie + histoire + anglais + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles

Groupe restreint français + mathématiques + allemand

46,5 pts et plus²

$$(3 \times 5) + (7 \times 4,5) = 46,5$$

15 pts et plus²

$$3 \times 5 = 15$$

Accès aux niveaux de la voie générale

Niveau 1 moyenne annuelle finale de la discipline de 4 ou moins²

Niveau 2 moyenne annuelle finale de la discipline de 4,5 et plus²

² Pour le français, les mathématiques et l'allemand, la moyenne annuelle finale arrondie au demi-point prend en compte la moyenne annuelle décimale à hauteur de 70 % et la note obtenue à l'ECR à hauteur de 30 %.

Pas de cas limites

Exemple de calcul



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Voici maintenant les conditions d'orientation dans les voies et les niveaux.

Pour l'orientation en voie prégyrnasiale, l'élève doit obtenir 15 points au minimum dans le groupe restreint, soit un total correspondant à une moyenne de 5 dans les 3 disciplines que comporte ce groupe.

L'élève doit également obtenir 46,5 points au minimum dans le groupe principal. Ce total correspond à nouveau à une moyenne de 5 pour les 3 disciplines du groupe restreint, et à une moyenne de 4,5 pour les 7 autres disciplines du groupe principal.

Les conditions pour l'accès aux niveaux de la VG sont inchangées.

9S à 11S

Un nouveau système pour la promotion et l'orientation

- Deux groupes à la place de trois
 - **Groupe principal** : toutes les disciplines (FRA, MAT, ALL, OCOM ou OS, ANG, SCN, GEO, HIS, AVI, MUS, ACM ou EDN)
 - **Groupe restreint** : FRA-MAT-ALL-OCOM ou OS
- Promotion : voir diapositives suivantes
- Cas limites :
 - 1 pt par groupe en VG
 - 0,5 pt par groupe en VP



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Disciplines 9S à 11S: français, mathématiques, allemand, option de compétences orientées métiers (OCOM) ou option spécifique (OS), anglais, sciences de la nature, géographie, histoire, arts visuels, musique, activités créatrices et manuelles ou éducation nutritionnelle. En 10VP et 11VP, pas d'activités créatrices et manuelles ou d'éducation nutritionnelle.

9S – fin du 1^{er} semestre

9 ^e fin du 1 ^{er} semestre		conditions de réorientation	
Voie générale		Voie pré-gymnasiale	
9 ^e VG ↑ 9 ^e VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS	9 ^e VP ↑ 9 ^e VG	Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe
	Gr. principal 50,5 pts et plus ^{3,4,5} Gr. restreint 19 pts et plus ⁴ Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe		En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux
Exemple de calcul groupe principal: $(3 \times 5) + 4 + (7 \times 4,5) = 50,5$ Exemple de calcul groupe restreint: $(3 \times 5) + 4 = 19,0$			
<small>³ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale. ⁴ Ce seuil s'abaisse d'un demi-point si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais. ⁵ Ce seuil s'abaisse de 4,5 pts par discipline dont l'organisation de l'établissement prévoit qu'elle soit enseignée uniquement au second semestre (notamment arts visuels, activités créatrices et manuelles, éducation nutritionnelle).</small>			

 établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Voici les conditions de réorientation d'une voie à l'autre à la fin du 1^{er} semestre en 9^e année. En voie générale, les conditions de réorientation en voie pré-gymnasiale suivent le principe présenté pour l'orientation. Comme dans le système précédent, l'élève doit être en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux, et avoir suivi une option spécifique durant le 1^{er} semestre.

Puis, l'élève doit obtenir 19 points au minimum dans le groupe restreint, soit un total correspondant à une moyenne de 5 dans les 3 disciplines à niveaux, et une moyenne de 4 pour l'option spécifique.

L'élève doit également obtenir 50,5 points au minimum dans le groupe principal. Ce total correspond à nouveau à une moyenne de 5 pour les 3 disciplines à niveaux et à une moyenne de 4 pour l'option spécifique, et enfin à une moyenne de 4,5 pour les 7 autres disciplines du groupe principal.

Les conditions sont inchangées pour la réorientation de VP en VG.

9^{VG} à 11^{VG} – fin du 1^{er} semestre

changement de niveau

9^e fin du 1^{er} semestre

10^e fin du 1^{er} semestre

11^e fin du 1^{er} semestre

voie générale

niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

À la fin du 1^{er} semestre en 9^e année, l'élève peut également passer du niveau 1 au niveau 2 et vice-versa. Là aussi, les conditions sont inchangées.

À la fin du 1^{er} semestre en 10^e année comme en 11^e année, l'élève peut uniquement changer de niveau.

Ce sont toujours les mêmes conditions qui s'appliquent

9S et 10S – fin du 2^e semestre

conditions de promotion	
Fin de 9 ^e année	Fin de 10 ^e année
Voie générale	
Gr. principal	44 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe
	ou
	Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours
	ou
	Élève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité
Voie pré-gymnasiale	
Gr. principal	44 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe
Fin de 10^e année	
Gr. principal	40 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Pour sa promotion de la 9^e à la 10^e année comme de la 10^e à la 11^e année, l'élève doit obtenir, dans le groupe principal et dans le groupe restreint, des totaux de points correspondant à une moyenne de 4 au minimum.

En fin de 9^e année, cela correspond à 44 points au minimum dans le groupe principal composé de 11 disciplines, ...

... et 16 points au minimum dans le groupe restreint composé de 4 disciplines (pour rappel : français, mathématiques, allemand et option).

Ces conditions restent les mêmes en fin de 10^e année en voie générale.

En 10^e année, les élèves de voie pré-gymnasiale ne suivent pas d'activités créatrices et manuelles. Le groupe principal passe donc à 10 disciplines, ce qui abaisse le seuil à 40 points. Dans une continuité avec le système précédent, le seuil pour les situations de cas limites est d'1 point au maximum en voie générale, et d'1/2 point au maximum en voie pré-gymnasiale.

9S et 10S – fin du 2^e semestre

Fin de 9 ^e année	Fin de 10 ^e année	conditions de réorientation	
Voie générale			
9 ^e VG ↑ 10 ^e (9 ^e) VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS Gr. principal 50,5 pts et plus ^{6,7} Gr. restreint 19 pts et plus ⁶ Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe	9 ^e VP ↑ 10 ^e VG	Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours ou Élève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité ou Sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux
9 ^e VG ↑ 9 ^e VP	Les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM Gr. principal 46,5 pts et plus ^{6,7} Gr. restreint 15 pts et plus ⁶ Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe		

⁶ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.
⁷ Ce seuil s'abaisse d'un demi-point si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

 établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

En voie générale, en fin de 9^e année comme en fin de 10^e année, les conditions de réorientation en voie pré-gymnasiale suivent à nouveau le principe présenté pour l'orientation et pour la réorientation à la fin du 1^{er} semestre. Comme dans le système précédent, l'élève doit être en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux. Ensuite, soit l'élève a suivi une option spécifique, et pour la réorientation elle est prise en compte dans le groupe principal et dans le groupe restreint. Dans ce cas, l'élève doit obtenir 19 points au minimum dans le groupe restreint, soit un total correspondant à une moyenne de 5 dans les 3 disciplines à niveaux, et une moyenne de 4 pour l'option spécifique. Cet·te élève doit également obtenir 50,5 points au minimum dans le groupe principal. Ce total correspond à nouveau à une moyenne de 5 pour les 3 disciplines à niveaux et à une moyenne de 4 pour l'option spécifique, et enfin à une moyenne de 4,5 pour les 7 autres disciplines du groupe principal. Soit l'élève a suivi une option de compétences orientées métiers et, comme dans le système précédent, pour la réorientation elle n'est pas prise en compte : ni dans le groupe principal, ni dans le groupe restreint. Dans ce cas, l'élève doit obtenir 15 points au minimum dans le groupe restreint, soit un total correspondant à une moyenne de 5 dans les 3 disciplines à niveaux. Cet·te élève doit également obtenir 46,5 points au minimum dans le groupe principal. Ce total correspond à nouveau à une moyenne de 5 pour les 3 disciplines à niveaux, et à une moyenne de 4,5 pour les 7 autres disciplines du groupe principal. À nouveau, les conditions sont inchangées pour la réorientation de VP en VG.

9VG à 10VG - fin du 2^e semestre

changement de niveau

Fin de 9^e année

Fin de 10^e année

Voie générale

niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 ↑ niveau 1	3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

À la fin de la 9^e et de la 10^e années, l'élève continue de pouvoir passer du niveau 1 au niveau 2 et vice-versa, et là aussi les conditions sont inchangées.

9^{VG} à 11^{VG} – OS vers OCOM

conditions d'abandon d'une OS

9^e fin du 1^{er} semestre

OS ↑
OCOM

3 ou moins et
sur demande des parents
ou
Les 3 disciplines en niveau 1

Fin de 9^e année

Fin de 10^e année

OS ↑
OCOM

3,5 ou moins
ou
Les 3 disciplines en niveau 1

10^e fin du 1^{er} semestre

11^e fin du 1^{er} semestre

OS ↑
OCOM

Les 3 disciplines en niveau 1



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

11S - certification

Fin de 11^e année

Voie générale		Voie pré-gymnasiale	
Gr. principal	44 pts et plus	Gr. principal	40 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus	Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe	Cas limites	Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe

Obtention du certificat VG	Gr. principal	38,5 pts et plus
	Gr. restreint	14,5 pts et plus
	Cas limites	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Pour sa certification en fin de 11^e année, l'élève doit obtenir, dans le groupe principal et dans le groupe restreint, des totaux de points correspondant à une moyenne de 4 au minimum. Soit 44 points au minimum dans le groupe principal composé de 11 disciplines en voie générale, et 40 points au minimum dans le groupe principal composé de 11 disciplines en voie pré-gymnasiale, et dans les deux voies 16 points au minimum dans le groupe restreint composé de 4 disciplines (pour rappel : français, mathématiques, allemand et option).

Pour les élèves de voie pré-gymnasiale en échec, les conditions d'obtention du certificat de voie générale sont de 38,5 points dans le groupe principal, et de 14,5 points dans le groupe restreint, soit 1,5 point d'insuffisance au maximum par groupe.

À noter que le seuil de cas limite est à nouveau de 0,5 point pour l'obtention du certificat de voie pré-gymnasiale, et d'1 point pour l'obtention du certificat de voie générale, tant pour les élèves de voie générale que de voie pré-gymnasiale.

11VG - Rac1 et Rac2

Fin de 11 ^e année		conditions d'accès	
Voie générale			
Certificat VG ↑ Rac1	Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 12 pts et plus ¹⁰ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 13 pts et plus ¹⁰ ou 2 disciplines en niveau 1 et 1 discipline en niveau 2, FRA + MAT + ALL 14 pts et plus ¹⁰ ou Les 3 disciplines en niveau 1, FRA + MAT + ALL 15 pts et plus	Certificat VG ↑ Rac2	Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS Gr. principal 50,5 pts et plus ^{10,11} Gr. restreint 19 pts et plus ¹⁰ ou Les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM Gr. principal 46,5 pts et plus ^{10,11} Gr. restreint 15 pts et plus ^{10,11} Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe
	Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance dans ce total de points		

 établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Pour l'accès en classe de raccordement 1 en fin de 11^e année en voie générale, les conditions sont inchangées.

Pour l'accès en classe de raccordement 2 en fin de 11^e année en voie générale, les conditions suivent à nouveau le principe présenté pour l'orientation et pour la réorientation de VG en VP. Donc l'élève doit être en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux.

Ensuite, soit l'élève a suivi une option spécifique, et pour la réorientation elle est prise en compte dans le groupe principal et dans le groupe restreint.

Soit l'élève a suivi une option de compétences orientées métiers et elle n'est pas prise en compte : ni dans le groupe principal, ni dans le groupe restreint.

Les totaux de points sont les mêmes que pour la réorientation de VG en VP en fin de 9^e et de 10^e années, soit 50,5 points au minimum dans le groupe principal et 19 points au minimum dans le groupe restreint en comptant l'OS, ou alors 46,5 points au minimum dans le groupe principal et 15 points au minimum dans le groupe restreint sans compter l'OCOM.

11VG - accès ECG, EC et Matu Pro

Fin de 11 ^e année		conditions d'accès	
Voie générale			
Certificat VG ↑ ECG / EC / Matu Pro	Les 3 disciplines en niveau 2, FRA+MAT+ALL 13,5 pts et plus ¹⁰		
	ou		
	1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA+MAT+ALL 14,5 pts et plus ¹⁰		
Cas limites		Max. 0,5 pt d'insuffisance dans ce total de points	



établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2021

Pour l'accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelles en fin de 11^e année en voie générale, les conditions ont été alignées aux disciplines qui composent le groupe restreint.

Soit l'élève est en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux. Dans ce cas, l'élève doit obtenir 13,5 points au minimum au total du français, des mathématiques et de l'allemand. Ce seuil correspond à une moyenne de 4.5 dans les 3 disciplines à niveaux.

Soit l'élève est en niveau 2 dans les deux disciplines à niveaux, et en niveau 1 dans la troisième. Dans ce cas, l'élève doit obtenir 1 point de plus, soit 14,5 points au minimum au total du français, des mathématiques et de l'allemand.

Comme dans le système précédent, le résultat de l'option de compétences orientées métiers n'est pas pris en compte.